



LA PIE BALVARDE

TON MAGAZINE DE L'ENVIRONNEMENT

Numéro 9 - Été 2009



LES ACTUS

Jardins de trottoir

La baie vous est contée...

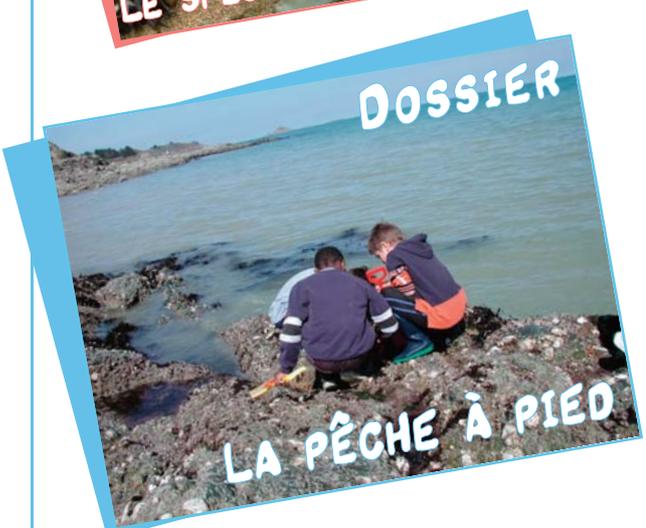
Promenons-nous dans la vase !

Balade contée sur le sentier...

AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT !

RÉGLETTE DE PÊCHE

PÊLE-MÊLE



bien vivre ensemble
sur un territoire de qualité

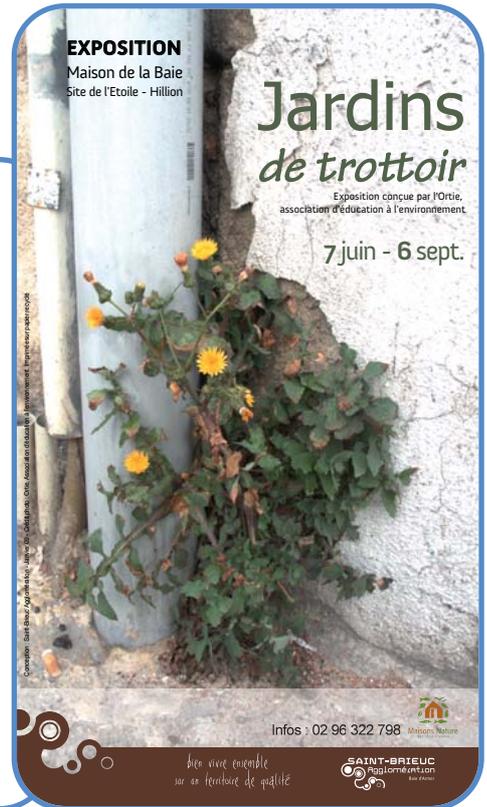
LES ACTUS

Jardins de trottoir

Exposition à la Maison de la Baie

Jardins de trottoir est une exposition sur les plantes sauvages dans la ville. Ces herbes qu'on dit "mauvaises" sont mal perçues par les habitants. Nous nous acharnons à les détruire avec des produits toxiques, car elles bouleversent notre idée du beau et du propre. Pourtant ces "mauvaises herbes" sont utiles et permettent bien souvent d'ornez nos trottoirs tout gris ! Cette exposition vous les fera découvrir et vous invitera à développer plus de tolérance, de curiosité voire d'émerveillement face à ces plantes sauvages !

Exposition du 7 juin au 6 septembre 2009



La baie vous est contée...

La Maison de la Baie propose des soirées contées pour petits et grands. Laissez-vous conter l'histoire de personnages imaginaires et de lieux mystérieux dans un cadre naturel exceptionnel au crépuscule !

Vendredi 17 juillet à 20 h 30 Mercredi 29 juillet à 20 h 30
Vendredi 7 août à 20 h 30 Vendredi 14 août à 20 h 30

Promenons-nous dans la vase !

Pieds nus ou en bottes, allons faire un tour dans la vase pour découvrir coques, scrobiculaires et vers arénicoles...

Milieu humide, peu apprécié et parfois oublié, c'est cette grande étendue que la Maison de la Baie vous propose de parcourir pour en découvrir les mille et un secrets.

Lundi 13 juillet à 14 h30 Mercredi 5 août à 14 h
Mardi 21 juillet à 14 h30 Mardi 18 août à 14 h



Balade contée sur le sentier des douaniers

Passionnés de contes, marcheurs et curieux sont invités à se retrouver le temps d'une balade rythmée par des histoires de mer, des chants marins et de musique traditionnelle. Un moment pour prendre le temps d'observer la nature qui nous entoure...

Dimanche 17 mai à 15 h
Vendredi 26 juin à 20 h





PORTRAIT

Franck, le spécialiste biodiversité



Quelle est ta principale activité ?

Je travaille pour l'association de protection de la nature, VivArmor Nature, pour laquelle je mets en place des actions afin de sauvegarder les espèces animales et végétales. C'est ainsi que j'interviens sur différents sites du bord de la mer du département des Côtes d'Armor, pour sensibiliser les pêcheurs à pied à la préservation des animaux et des végétaux marins.



Concrètement, que fais-tu sur ces sites ?

J'encadre des équipes de bénévoles qui se rendent sur les sites. Nous allons à la rencontre des pêcheurs pour leur expliquer les bonnes pratiques de pêche. Ainsi, quand on ramasse les crabes, il faut remettre le caillou à sa place. Nous n'aimerions pas qu'un géant retourne notre maison, sans la remettre à sa place ! Nous demandons aussi aux pêcheurs de bien respecter les tailles minimales de capture, afin de laisser le temps à l'animal de se reproduire. On vend des réglettes de pêche qui indiquent les tailles précises de capture (voir page 7).

Les pêcheurs à pied adoptent-ils de bonnes pratiques ?

Une enquête menée auprès de 500 pêcheurs à pied montre que 83 % d'entre eux ne connaissent pas les tailles de capture réglementaires. Par exemple, il est courant de voir dans les seaux des tourteaux mesurant à peine 8 cm alors que la taille de capture est de 14 cm ! Les pêcheurs ne sont pas sensibilisés sur la quantité à pêcher. A quoi ça sert de pêcher deux seaux pleins de coques par personne, si cela part ensuite à la poubelle ! La mer n'est pas inépuisable ! Les anciens pêcheurs me racontent souvent qu'avant il suffisait de se baisser pour ramasser des tourteaux. De nos jours, on n'en trouve pratiquement plus !

Des conseils pour nos pêcheurs en herbe ?

D'abord, il est important de respecter la taille de capture des animaux. Pour cela, utilise ta réglette ! Il ne faut prélever que la quantité nécessaire à sa consommation personnelle. Il faut aussi se renseigner sur les horaires de marée et être toujours accompagné par des adultes ! Bien s'équiper est important pour éviter le froid ou les coups de soleil. Enfin, il est utile de se renseigner sur les conditions sanitaires de la mer (qualité de l'eau). Il ne faut pas non plus oublier qu'une sortie pêche, c'est aussi l'occasion d'observer tous les êtres vivants de nos côtes. Leur diversité est fascinante ! Et si on rentre bredouille de la pêche, ce n'est pas grave. L'essentiel est de prendre un bon bol d'air et d'avoir vu plein de jolies choses !





DOSSIER

La pêche à pied

A marée basse, le bord de mer dévoile un univers fabuleux, fait de rochers glissants qui abritent quantité de coquillages, crustacés, mais aussi de vase, de flaques d'eau et de tapis d'algues marines... Pars à la découverte de ce monde étrange en n'oubliant pas de prendre quelques précautions et de bien respecter les centaines d'espèces végétales et animales qui y vivent !

Avant toute chose : bien s'équiper !

Quand on part à la pêche à pied, il est important de mettre des chaussures antidérapantes, afin d'éviter de glisser dans les algues ou de se couper dans les rochers. De vieilles chaussures de sport ou bien des sandales en plastique conviennent très bien ! Les bottes, quant à elles, ne sont pas toujours pratiques car une fois pleines d'eau, il devient plus délicat de se déplacer.

Un sac à dos petit et léger est bien pratique afin d'y glisser un pull et un ciré, car le temps change vite au bord de mer.

On pourra y mettre sa réglette sur les tailles de capture (voir page 7), un carnet d'observation et de quoi boire !

Il est préférable de mettre des vêtements qui ne craignent rien et une casquette ou un chapeau pour se protéger du soleil. Ou un bonnet, pour se protéger du vent, comme notre amie la Pie ! Enfin la montre est essentielle pour surveiller l'heure des marées !



Prudence...

Avant toute sortie, il faut consulter la météo car en cas de tempête, la mer se déchaîne et peut être beaucoup plus puissante qu'on ne l'imagine. Afin de connaître l'état sanitaire des zones de pêche (eau de mer polluée ou non), il est important d'appeler la mairie du lieu où l'on va pêcher ou bien les Affaires maritimes. De même, il faut se renseigner sur l'heure des marées afin de ne pas se faire surprendre par la mer qui remonte... Enfin, il est préférable de ne pas partir seul !

JOUR	PLEINE		BASSE	
Vendredi 1	8 h 39	21 h 02	3 h 01	15 h 23
Samedi 2	9 h 19	21 h 40	3 h 41	16 h 02
dimanche 3	9 h 57	22 h 16	4 h 19	16 h 39
lundi 4	10 h 33	22 h 52	4 h 55	17 h 14
mardi 5	11 h 10	23 h 32	5 h 31	17 h 51

Exemple d'horaires des marées



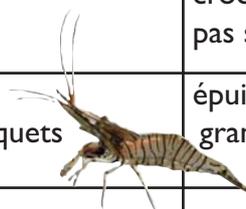


Sais-tu que les plus gros tourteaux peuvent atteindre 30 cm de large pour un poids de 6 kg ?



Les différents types de pêche à pied et leurs outils

Type de pêche	Animaux pêchés	Outils
Ramassage d'animaux fixés au support rocheux	moules, huîtres, bigorneaux	mains
Pêche à la "tête" (fouiller le dessous des rochers ou les failles)	tourteaux, étrilles	crochets, mains (attention à ne pas se faire pincer ni piquer !)
Pêche à l'épuisette dans l'eau	crevettes grises, bouquets	épuisette (avec des mailles assez grandes)
Ramassage d'animaux enfouis dans le sable	coques, palourdes, praires	griffe



Respect de la vie marine

La pêche à pied est certes une activité bien agréable. Quoi de plus sympathique que de gratter quelques moules sur les rochers, attraper des étrilles cachées sous les blocs ou un beau tourteau caché dans un rocher ! Mais il ne faut pas oublier que cette activité est réglementée et que certaines pratiques peuvent entraîner une baisse des ressources marines...

Voici quelques règles à respecter :

- ✓ respecter la taille minimale de capture des animaux en utilisant sa réglette (voir page 7) ; en effet un animal n'ayant pas atteint sa taille adulte est un animal qui n'a pas atteint l'âge de se reproduire !
- ✓ ne prélever qu'une quantité raisonnable ;
- ✓ remettre les pierres retournées dans leur position afin de ne pas perturber le milieu qu'elles abritent ;
- ✓ ne pas prélever des femelles ayant des œufs ;
- ✓ ne pas utiliser d'outils destructeurs.

La pêche à pied est aussi et surtout une merveilleuse occasion d'explorer, d'observer, d'être captivé par la richesse du monde marin. Alors qu'il importe si tu ne rapportes pas grand chose à la maison, l'essentiel, c'est de passer un bon moment en extérieur au contact d'un monde fascinant et préservé !



AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT !

La moule

Taille autorisée : **4 cm**
Habitat : **fixée au rocher**
Particularités : **bleu noir ou brun**



La coque

Taille autorisée : **2,7 cm**
Habitat : **sable, vase**
Particularités : **stries verticales**



La palourde

Taille autorisée : **3,5 cm**
Habitat : **sable, vase**
Particularités : **finement striée**



Le bigorneau

Pas de taille minimale
Habitat : **fixé au rocher**
Particularités : **coquille noire verdâtre**



La crevette grise

Taille autorisée : **3 cm**
Habitat : **fond sablonneux, estuaire**
Particularités : **aplatie, grise, couleur sable**
pêche conseillée de septembre à décembre



Le bouquet

Taille autorisée : **3 cm**
Habitat : **mares rocheuses, algues**
Particularités : **translucide**
pêche conseillée de septembre à décembre



L'étrille

Taille autorisée : **5 cm**
Habitat : **dans les failles**
Particularités : **pattes arrières palmées et yeux rouges**



Le tourteau

Taille autorisée : **14 cm**
Habitat : **sous les rochers, dans les failles**
Particularités : **du rose au brun**



L'araignée

Taille autorisée : **12 cm**
Habitat : **rochers**
Particularités : **triangulaire épineuse**
pêche en mai/juin



La praire

Taille autorisée : **4 cm**
Habitat : **sable grossier**
Particularités : **stries épaisses horizontales**



RÉGLETTE DE PÊCHE

Franck de VivArmor Nature t'offre une réglette de pêche afin que tu puisses respecter la taille de capture de l'animal que tu trouveras. S'il est trop petit, remets-le vite dans son milieu !



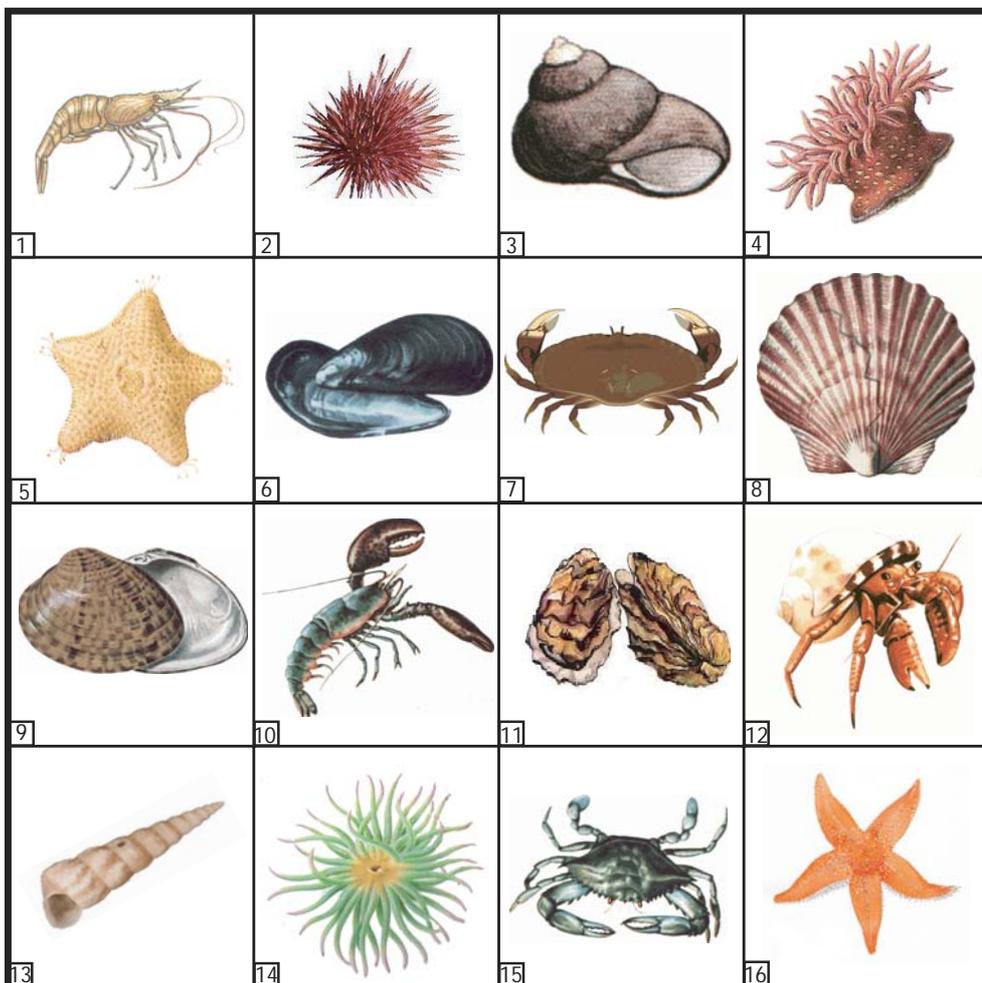
Pour faire ta réglette, il te suffit de découper les deux parties jointes et de les coller sur chacune des faces d'un carton de taille similaire. Tu peux la recouvrir d'un plastique transparent ou de scotch large pour la rendre imperméable. Bonne pêche !

Cette réglette en version plastifiée sera en vente cet été dans les offices du tourisme des Côtes d'Armor !





PÊLE-MÊLE



D'après toi, à quelles familles appartiennent ces animaux marins ? Indique le numéro de l'animal en t'aidant des définitions qui te sont données !

A) Crustacés décapodes (une carapace - dix pattes) :

B) Bivalves (corps mou - deux coquilles) :

C) Gastéropodes (corps mou - une coquille) :

D) Echinodermes (peau avec des pointes) :

E) Cnidaires (animal à tentacules pointus) :

Solutions du jeu : A : 1, 7, 10, 12 et 15 ; B : 6, 8, 9 et 11 ; C : 3, 13 ; D : 2, 5, 16 ; E : 4, 14.

Si tu as des remarques ou des questions à poser, n'hésite pas à nous écrire à l'adresse suivante :

lapiebavarde@saintbrieuc-agglo.fr

Directeur de publication
Michel Lesage

Conception et réalisation
Elodie Roubichou, Bruno Chrétien

Illustrations
Matthieu Ever

Crédits photographiques
Franck Delisle, Bruno Chrétien, Alain Ponsoero, Elodie Roubichou, Laurent Dabouineau, Maison de la Baie

Abonnement
Abonnement gratuit par mail à partir du site internet www.reservebaiedesaintbrieuc.com



Saint-Brieuc Agglomération
3, place de la Résistance
BP 4402
22044 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 77 20 00
Télécopie : 02 96 77 20 01
www.saintbrieuc-agglo.fr
accueil@saintbrieuc-agglo.fr



Réserve Naturelle
Site de l'Etoile
22120 Hillion
Téléphone : 02 96 32 31 40
Télécopie : 02 96 32 30 28
www.reservebaiedesaintbrieuc.com
reservenaturelle@saintbrieuc-agglo.fr

Maison de la Baie
Site de l'Etoile
22120 Hillion
Téléphone : 02 96 32 27 98
Télécopie : 02 96 32 30 28
www.saintbrieuc-agglo.fr
maisondelabaie@saintbrieuc-agglo.fr